

## COMMUNIQUÉS

## Québec: Modernisation de l'état

*Les ministres Monique Jérôme-Forget et Sam Hamad annoncent le regroupement des ressources informationnelles du centre de services partagés du Québec et du ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, le 22 novembre dernier.*



**L**a ministre des Finances et des Services gouvernementaux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du Trésor, Mme Monique Jérôme-Forget et le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, ont annoncé aujourd'hui le regroupement des ressources et des infrastructures en technologies de l'information du Centre de services partagés du Québec et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

"Cette décision s'inscrit dans le contexte de la modernisation de

*l'État et vise à rendre disponible à l'ensemble de la communauté gouvernementale une offre de service complète en matière de technologies de l'information. Le regroupement permettra de maximiser l'utilisation des ressources humaines et des infrastructures technologiques pour créer une équipe forte et dynamique, bien outillée pour répondre aux besoins des clientèles", a souligné Mme Jérôme-Forget.*

Pour sa part, M. Sam Hamad s'est dit heureux de mettre à la disposition de l'ensemble du gouvernement l'expertise développée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en matière de technologies de l'information. Il a aussi rappelé l'orientation gouvernementale à l'effet de recentrer les activités des ministères et organismes sur leur mission. Présentement, par le biais du Centre interministériel de services partagés, environ le tiers des ressources humaines en technologies de l'information au Ministère est affecté à des services pour d'autres ministères et organismes avec lesquels ce dernier a conclu des ententes.

*"La mission première du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est d'offrir des services d'emploi et de solidarité sociale; il s'agit d'une*

*contribution essentielle au mieux-être des personnes et au développement social et économique du Québec. Il est donc important de concentrer principalement nos ressources au développement, à la mise en œuvre et au suivi des programmes, mesures et services qui s'adressent à notre clientèle", a-t-il ajouté.*

En vertu d'une entente de principe convenue entre les deux organisations, accompagnée d'une délégation d'autorité, la Présidente-directrice générale du Centre de services partagés du Québec a dès maintenant la responsabilité des services regroupés des deux organisations en matière de technologies de l'informa-

tion. Toutefois, une entente détaillée sera convenue d'ici le 1er avril 2008 concernant le transfert des ressources.

Les responsables des deux organisations se chargeront d'assurer une transition harmonieuse tout en respectant les conditions de travail des personnes visées. Environ 560 employés du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et 300 employés du Centre de services partagés du Québec sont visés par ce regroupement.

Source: Claude Morin, Responsable des relations médias, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

**ÉCOLE DE CONDUITE AMEL**  
Reconnue par la SAAQ  
Instructeurs qualifiés et expérimentés  
Cours: jour, soir, fin de semaine; instruction en Français  
Anglais ou Arabe

**Votre réussite nous tient à coeur !**

3300, Boul. Rosemont, Suite 225  
Montréal (Qc) H1X 1K2  
(Autobus 67 ou 197)  
Tél. (514) 729 6330

EXAMEN

## Le gouvernement du Québec choisit trois organismes pour l'accompagnement de l'entrepreneuriat noir

**L**a ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, madame Yolande James, et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand, dévoilent le nom des trois organismes issus des communautés noires qui ont été retenus pour sensibiliser ces communautés à l'entrepreneuriat. Ils accompagneront aussi les entrepreneurs issus des communautés noires du Québec dans leurs démarches auprès des organismes publics et privés offrant des services en entrepreneuriat.

« Les personnes issues des

communautés noires n'ont pas suffisamment accès à des exemples de réussite et l'offre de service des organismes existants en entrepreneuriat ne leur est pas familière. De plus, les personnes ayant immigré depuis peu de temps au Québec connaissent mal les codes culturels liés à la façon de faire des affaires au Québec. Face à ces difficultés, le gouvernement a décidé de lancer un appel de candidatures afin de confier le mandat de sensibilisation et d'accompagnement à trois organismes économiques déjà implantés dans leurs communautés », a mentionné le ministre Bachand.

Les organismes sélectionnés suite à un processus d'appel de

candidatures rigoureux sont : la Jeune Chambre de commerce haïtienne, Chantier d'Afrique du Canada (Chafric) et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges inc. / Black Community Association Inc. Ces organismes recevront chacun 120 000 \$ par an du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, pendant trois ans. Cette somme servira notamment à engager trois personnes-ressources connaissant bien les communautés visées et l'offre de service en entrepreneuriat au Québec. Elles devront préparer et mettre en œuvre un plan d'action pour réaliser le mandat confié par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

« Les travaux d'une consultation récente auprès des Québécois des communautés noires ont fait ressortir les besoins particuliers de nos concitoyens en matière d'entrepreneuriat. Je suis très heureuse du soutien apporté aujourd'hui à ces trois organismes qui contribuera sans nul doute à la réussite en affaires d'entrepreneurs québécois issus des communautés noires », a déclaré la ministre Yolande James.

Rappelons que, le 26 juin dernier, les ministres avaient annoncé un investissement de 2,7 M\$ pour favoriser l'entrepreneuriat au sein des communautés noires. Pour atteindre cet objectif, ils avaient retenu quatre mesures proposées par un

groupe de travail sur l'entrepreneuriat au sein des communautés noires formé par le ministre Bachand à l'automne 2006. Le groupe de travail recommandait notamment de financer l'ajout de ressources au sein de trois organismes, issus respectivement des communautés noires antillaise, africaine et anglophone, afin de réaliser ce mandat de sensibilisation et d'accompagnement.

Sources :

Isabelle Mignault, Attachée de presse, Cabinet du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de